

Downloaded via the EU tax law app / web

@import url(.././.././.././css/generic.css); EUR-Lex - 61989C0031 - FR

**Avis juridique important**

|

## **61989C0031**

Conclusions de l'avocat général Tesauo présentées le 14 février 1990. - Commission des Communautés européennes contre Royaume d'Espagne. - Manquement d'État - Directive 83/183/CEE du Conseil - Législation nationale non conforme aux obligations du droit communautaire. - Affaire C-31/89.

*Recueil de jurisprudence 1990 page I-02139*

*Pub.RJ page Pub somm*

### **Conclusions de l'avocat général**

++++

*L' avocat général M . Giuseppe Tesauo a présenté ses conclusions le 14 février 1990 (\*). Il a conclu qu' il y a lieu de faire droit au recours dirigé contre le royaume d' Espagne .*

*(\*) Langue originale : l' italien .*